

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 14 mai 2019

Adopter les bons gestes pour agir contre la dengue



La circulation du virus de la dengue est encore très active avec **1 217 cas confirmés entre le 29 avril et le 5 mai**. L'épidémie touche désormais toute l'île, avec une augmentation notable dans les communes de l'Ouest et du Nord, et une persistance du foyer historique dans le Sud. Dans ce contexte, la mobilisation et les actions de l'Etat, des communes, intercommunalités et de la population doivent se poursuivre. Durant cette période de vacances scolaires, et de déplacements plus important dans l'île, il est indispensable de mettre en œuvre les recommandations de prévention au quotidien.

Situation épidémiologique au 14 mai 2019

(données de la Cire OI, Santé Publique France)

Le nombre rapporté de personnes contaminées s'élève à 10 000 depuis le début de l'année. Il s'agit là des personnes pour lesquelles une analyse biologique a confirmé la maladie. Les estimations du nombre de cas ayant présenté des symptômes de la maladie et ayant consulté un médecin (que des analyses aient été réalisées ou pas) se situent plutôt aux alentours de 3 500 cas par semaine, soit plus de 30 000 personnes depuis le début de l'année.

Les foyers historiques du Sud (*Etang-Salé, Les Avirons, Saint-Joseph, Petite-Ile Saint-Louis*) sont toujours très actifs, mais en diminution. Par contre, le nombre de cas continue d'augmenter dans les communes de l'Ouest et du Nord.

On observe des foyers émergents situés dans différentes régions de l'île :

- Le Nord : Saint-Denis, Sainte-Marie et Sainte-Suzanne
- L'Est : Saint-André et Saint-Benoît
- Le Sud : L'Entre-Deux, Le Tampon, Saint-Philippe
- L'Ouest : Saint-Paul (Bois-de-Nèfles, Saint-Gilles-les-Bains et Saint-Gilles-les-Hauts) et La Possession.

DEPUIS LE DEBUT DE L'EPIDEMIE

- Plus de 17 000 cas autochtones confirmés (dont plus de 10 000 cas depuis le 01/01/2019)
- 497 hospitalisations (dont 341 hospitalisations depuis le 01/01/2019)
- 1 603 passages aux urgences (dont 1 128 passages aux urgences depuis le 01/01/2019)
- Près de 56 000 cas cliniquement évocateurs (dont plus de 30 000 cas depuis le 01/01/2019)
- 14 décès, dont 7 directement liés à la dengue (depuis le 01/01/2019 : 8 décès, dont 4 directement liés à la dengue)

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974



Les bons gestes pour lutter contre la dengue

La Préfecture de La Réunion et l'ARS océan Indien appellent la population à la **vigilance**, et notamment en cette période de vacances scolaires où les déplacements sur l'île sont plus nombreux. **La dengue est une maladie qui peut évoluer vers une forme sévère et être fatale** selon l'état de santé du patient. Dans ce contexte épidémique, la mise en œuvre des mesures de prévention par chacun d'entre nous est essentielle pour limiter la diffusion du virus, **se protéger et protéger son entourage**.

- **Geste n° 1 : « Je me protège des piqûres de moustique »**
Les moyens les plus efficaces pour se protéger des piqûres de moustique sont d'appliquer des répulsifs cutanés et d'utiliser des moustiquaires pour les bébés et les personnes alitées. Le moustique porteur de la dengue est actif le jour, **principalement le matin et le soir**.
- **Geste n° 2 : « J'élimine l'eau stagnante »**
Les moustiques se multiplient en pondant leurs œufs dans les récipients et objets contenant de l'eau. Pour lutter contre la prolifération des moustiques, il faut **supprimer ces gîtes larvaires** ou les vider chaque semaine.
- **Geste n° 3 : « Je consulte un médecin en cas de symptômes »**
Les symptômes qui doivent conduire à consulter son médecin sont :
 - **une forte fièvre**
 - **des maux de tête**
 - **des douleurs musculaires et/ou articulaires**
 - **une sensation de grande fatigue**.

Le médecin pourra établir un diagnostic rapide et s'assurer d'une prise en charge adaptée pour limiter les formes graves.

Si le moustique pique une personne malade, il devient contaminant et peut transmettre la maladie à une personne saine. C'est pourquoi, **les personnes souffrant de la dengue doivent tout particulièrement se protéger des piqûres de moustiques**.

DEPOTS SAUVAGES, une véritable problématique sanitaire

Le nombre de dépôts de sauvage ne cessent d'augmenter sur l'île. Ceux-ci, constituant des gîtes larvaires, contribuent à la prolifération du moustique. Il appartient à chacun d'**attendre les jours d'enlèvement des encombrants** pour entreposer ceux-ci dans la rue, ou bien de les amener directement à la déchetterie.

Pour signaler un dépôt sauvage, vous pouvez contacter votre commune. Celle-ci prendra directement note de ce signalement ou vous indiquera vers qui vous adresser.

Pour rappel : les pollueurs risquent entre 35 euros à 1 500 euros d'amende en fonction du type d'infraction. Ces dernières sont divisées en classe et peuvent être majorées. Le montant le plus faible correspond classiquement au non-respect du jour de collecte, tandis que la somme plus élevée sanctionne l'abandon d'une épave de voiture ou le dépôt d'ordures transportées par un véhicule.

TOUS CONCERNÉS, AGISSONS !

